

## Informations Générales :

Afin que votre trajet ou votre voyage se fasse dans les meilleures conditions , nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes relatives à la location d'un véhicule LOC2LUXE.

En vous confiant un Véhicule LOC2LUXE Location de voitures et son réseau concessionnaire s'engagent envers vous et vous vous engagez en retour sous les conditions générales et spécifiques contractuelles exposées ci-après (ci-après les « Conditions de location » ) , dont vous reconnaissez avoir pris connaissance avant la signature du Contrat de Location.

En cas de non respect des Conditions de location, les assurances complémentaires et les compléments de protection (« rachats de franchise ») éventuellement souscrits sont inapplicables. Dans ce cas, vous êtes responsable de l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation).

## Conditions à remplir pour louer un Véhicule :

### Conditions à remplir

Vous attestez sur l'honneur de la validité de votre permis de conduire, notamment ne faire l'objet d'aucune mesure de suspension, restriction ou annulation du permis de conduire.

Le paiement doit être effectué uniquement avec les cartes de crédits suivantes : VISA, MASTER CARD ou AMERICAN EXPRESS, LOC2LUXE ne gardera aucun enregistrement de vos données bancaires .

## Dépôt de Garantie :

LOC2LUXE vérifie auprès de votre banque que votre compte est approvisionné à hauteur du dépôt de garantie, et prélève votre carte du montant de la location du Véhicule et/ou de la responsabilité financière maximale dont vous pourriez être redevable en cas de vol ou dommage(s) au véhicule et/ou indemnités le cas échéant, (en cas de non paiement). Le montant du dépôt de garantie est destiné à couvrir le préjudice subi par LOC2LUXE du fait de dommages ou de vol du Véhicule. Son montant est indiqué au départ de la location, sur votre contrat. Le dépôt de garantie sera acquis à LOC2LUXE en cas de dommages qui vous sont imputables ou en l'absence de faute d'un tiers identifié et en cas de vol du Véhicule et ceci à hauteur du préjudice subi. En l'absence de dommage et/ou de vol, le montant du dépôt de garantie effectivement versé sera remboursé en fin de location.

## Titulaire du Contrat de Location et conducteurs autorisés :

Le nom du locataire indiqué sur le Contrat de Location est celui du conducteur principal, qui doit être présent lors de la signature du Contrat de Location et à qui sont facturés les frais liés à la location.

Sauf raison légitime et imprévisible, seul(s) le(s) conducteur(s) indiqué(s) sur le Contrat de Location est/sont autorisé(s) à conduire le Véhicule. Vous pouvez ajouter des conducteurs additionnels, moyennant le paiement d'un supplément par conducteur additionnel.

En cas de dommage causé au Véhicule lors de sa conduite par un conducteur non indiqué sur le Contrat de Location, les assurances complémentaires et les compléments de protection (« rachats de franchise ») éventuellement souscrits sont inapplicables, et vous devez indemniser LOC2LUXE de l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation) .

## Retrait du Véhicule :

Le conducteur doit présenter à l'agence LOC2LUXE une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) , l'original de son permis de conduire, une carte bancaire ou de crédit ou de débit à titre de garantie pour pouvoir retirer le véhicule. Le numéro de portable du locataire sera demandé: ce numéro devra être joignable à tout moment pendant la location.

## Etat du Véhicule :

Le Véhicule est loué propre et le réservoir plein, il devra être restitué dans les mêmes conditions (50 euros de Frais de nettoyage / Plein facturé) Tout manquement aux engagement conduisant la société LOC2LUXE à engager des modalités d'intervention seront soumis à une rétribution financière à la hauteur des dommages causés.

Le contrat de location signale les éventuels dégâts apparents du Véhicule, le nombre de Kilomètres parcourus par le Véhicule et le niveau de carburant fourni au départ de la location. Vérifiez que l'état apparent du Véhicule correspond à celui décrit dans le contrat de Location . À défaut, LOC2LUXE ne pourra pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ. Vous devez rendre le véhicule dans l'état ou (mettre accent sur le o merci ) vous l'avez reçu. Tous frais de remise en état, consécutifs à une faute du locataire ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, viendront en surcharge du coût de la location.

#### Validité territoriale :

Les Véhicules ont l'interdiction de sortir du territoire français. Tout engagement non-respecté sera contraint de payer une majoration forfaitaire ou une annulation du retour de sa caution. Toute utilisation du Véhicule qui porterait préjudice à LOC2LUXE nous autorise à résilier de plein droit le contrat.

#### Conduite :

Vous avez la garde juridique du Véhicule à compter de sa livraison ; vous en êtes dès lors responsable. Vous vous engagez à en prendre soin et à en faire un usage normal et prudent.

Sont notamment considérés comme des usages anormaux du Véhicule:

- L'utilisation du Véhicule non conforme à sa destination ( erreur de carburant, casse de l'embrayage suite à une mauvaise utilisation, mauvaise appréciation du gabarit du Véhicule, circulation en dépit des alertes apparaissant sur le tableau de bord du Véhicule, modification apportée au Véhicule, etc... ) ,
- La circulation en dehors des voies carrossables & la circulation sur circuit
- L'utilisation du Véhicule pour fournir, à titre onéreux, un service de transport de personnes (ex : taxi) ou de marchandises ( ex: déménagements ou livraisons payants) ,
- Le transport de matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes,
- L'utilisation du Véhicule pour l'apprentissage de la conduite,
- L'utilisation du Véhicule dans le cadre d'épreuves, courses ou compétitions sportives automobiles ,
- La conduite du Véhicule sous l'influence de spiritueux ou de narcotiques, ou de drogues ou stupéfiants non prescrits médicalement,
- La sous-location du Véhicule à un tiers,
- La dégradation volontaire du Véhicule.

#### Sécurité / Entretien / Problème mécanique :

Vous vous engagez à respecter les conditions de sécurité fixées par la réglementation, en particulier la capacité maximale spécifique à chaque Véhicule quant au nombre d'occupants et/ou au poids des bagages ou

marchandises transportés. Au cours de la location et en fonction du nombre de kilomètres parcourus, vous vous engagez à effectuer les contrôles d'usage du Véhicule (niveau d'eau, niveau d'huile moteur au delà de 1

000 km pour tous les Véhicules, pression des pneus, etc.), conformément à un usage en « bon père de famille ». À ce titre, vous devez respecter tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord

du Véhicule et prendre les mesures conservatoires nécessaires le cas échéant (arrêt d'urgence notamment).

Le véhicule vous est fourni avec des pneumatiques dont l'état et le nombre sont conformes à la réglementation routière. En cas de détérioration de l'un d'entre eux pour une cause autre que l'usure normale, vice caché ou cas de force majeure, vous vous engagez à le remplacer immédiatement et à vos frais par un pneumatique de même dimension, même type, même marque, et d'usure égale. Le nombre de kilomètres parcourus pendant la durée du Contrat de Location est celui indiqué par le compteur du Véhicule.

En cas de dysfonctionnement du compteur kilométrique n'a pas fonctionné pour une cause autre qu'une défaillance technique ou autre agissements frauduleux, vous devrez payer l'indemnité kilométrique calculée sur la base de 500 kilomètres par jour de location. Toute transformation ou intervention mécanique sur le Véhicule est interdite sans autorisation préalable de LOC2LUXE. Quand vous stationnez le Véhicule, même pour un arrêt de courte durée, vous vous engagez à fermer le Véhicule à clef. Vous ne devez jamais laisser le Véhicule inoccupé avec les clés sur le contact. L'absence de restitution des clés du Véhicule entraînera la déchéance de la garantie vol. Il est préférable que le Véhicule soit stationné dans un garage fermé. Vous vous engagez à ne pas abandonner le véhicule sans prendre soin d'assurer sa sauvegarde et sa sécurité. Les Véhicules sont équipés d'un gilet de haute visibilité et d'un triangle de présignalisation ( placé dans le coffre ) . Ce kit de sécurité ( triangle + gilet ) est mis à votre disposition pendant la location. En cas de non restitution de ce kit ( triangle + gilet ) au retour du Véhicule, LOC2LUXE vous facture une pénalité forfaitaire à hauteur de 50 EUROS.

Exceptions : en cas de confiscation ou de mise sous scellés du Véhicule, le contrat de location pourra être résilié de plein droit dès que LOC2LUXE en sera informé par les Autorités ou par vous même. Toute utilisation du Véhicule qui porterait préjudice à LOC2LUXE nous autorise à résilier de plein droit le contrat.

#### Le tarif de location :

Le tarif de base est composé d'un forfait journalier et/ou Kilométrique calculé selon les tarifs en vigueur.

Il comprend:

- L'assurance responsabilité civile aux tiers,
- Un forfait Kilométrique de 200 KM par jour

Ne sont pas compris dans le tarif de location, et font donc l'objet d'une facturation distincte:

- La réparation de dommages causés au Véhicule ;
- La perte ou le vol du Véhicule et/ou des clés.

Le nombre de kilomètres parcourus pendant la durée du Contrat de Location est celui indiqué par le compteur du Véhicule. En cas de dysfonctionnement du compteur kilométrique n'a pas fonctionné pour une cause autre qu'une défaillance technique ou autre agissements frauduleux, vous devrez payer l'indemnité kilométrique calculée sur la base de 500 kilomètres par jour de location au tarif en vigueur.

Restitution du Véhicule / Fin du contrat de location.

Horaires :

Vous devez restituer le Véhicule, ses clés et ses papiers, au personnel LOC2LUXE aux dates et heures convenues dans le Contrat de Location, et dans tout les cas pendant les heures d'ouverture de l'agence LOC2LUXE située au 5 Rue du Presbytère 77000 MELUN du LUNDI Au VENDREDI de 10h à 18h. Vous bénéficiez toutefois d'une tolérance de Trente Minutes après cela s'ajoute DIX EUROS par Trente Minutes. Vous devez informer la société LOC2LUXE, dans les plus brefs délais, de tout événement vous empêchant de restituer le Véhicule aux dates et heures convenues, sous peine de constituer un détournement passible de poursuites judiciaires.

Si vous souhaitez prolonger la durée de la location, vous devez contacter LOC2LUXE, régler la location à la fermeture du Contrat de Location, et signer un nouveau contrat de Location ou signer un Avenant au Contrat actuel. Dans tout les cas, vous êtes redevable du montant de la location et des éventuels frais liés à des dommages subis par le Véhicule jusqu'à la restitution du Véhicule à LOC2LUXE. Dans l'hypothèse où le Véhicule serait restitué sans ses clés, celles-ci vous seront facturées ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du Véhicule, changements de Neiman, changements des serrures, reprogrammation de la clé etc.

ATTENTION : Seule la prise de possession du Véhicule, des documents et des clefs, aux heures d'ouverture des bureaux LOC2LUXE, permet de mettre fin au contrat de location.

LOC2LUXE ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des biens que vous oublieriez dans le Véhicule à l'issue du Contrat de location.

Contrôle de l'état du Véhicule :

Nous vous proposons de contrôler contradictoirement l'état apparent du véhicule avec le personnel de LOC2LUXE au retour de la location, et de le comparer à celui indiqué dans le Contrat de Location.

Si l'état apparent du Véhicule au retour diffère de celui au départ, LOC2LUXE vous facture les dégâts constatés ( chocs carrosserie, accessoires manquants, ... ) dans la limite de la responsabilité financière maximale applicable. Si vous choisissez de ne pas réaliser ce contrôle contradictoire avec LOC2LUXE au retour du Véhicule, vous confiez à LOC2LUXE le soin de le réaliser seul et acceptez les constatations ainsi réalisées, et la facturation des dommages correspondants le cas échéant.

Carburant :

Le Véhicule doit être remis à LOC2LUXE avec le même niveau de carburant que celui indiqué sur le contrat de départ. A défaut, vous autorisez expressément LOC2LUXE à utiliser votre moyen de paiement, notamment votre carte bancaire, pour se faire payer les sommes correspondantes.

Contraventions :

En vertu de l'article L 121-2 du Code de la Route, en tant que locataire du Véhicule, vous êtes pécuniairement responsable des infractions sur le stationnement des véhicules et sur l'acquittement des péages, et devez régler vous-même, dans le délai requis, les amendes imposées à ce titre dans le cadre de la location. A défaut, LOC2LUXE communique vos coordonnées au Tribunal de police, qui vous adresse l'avis d'amende majorée. En vertu de l'article L 121-3 du Code la Route, si durant la location, vous ne respectez pas les vitesses maximales autorisées, les distances de sécurité entre véhicules, les règles liées à l'usage de voies et chaussées réservées à certains véhicules ou les signalisations, LOC2LUXE communique vos coordonnées au Tribunal de police, qui vous adresse l'avis de contravention.

Pannes, accidents et vols :

En cas de panne du Véhicule ou d'accident nécessitant des réparations immédiates ou urgentes : avant de faire procéder à toute réparation ( y compris s'agissant des pneumatiques ) , prenez contact avec LOC2LUXE au 07.88.83.07.69.

En cas d'accident ou de dégât subi par le Véhicule avec tiers identifié ne nécessitant pas de réparation immédiate : vous devez informer LOC2LUXE dans les 24 heures à compter du moment ou vous en avez connaissance, et remettre à LOC2LUXE, dans les 48 heures à compter du moment ou vous en avez connaissance, un constat amiable dûment complété et signé par vous-même et le tiers concerné. La remise d'un constat amiable complété et signé en cas d'accident ou de dégât avec tiers identifié, et que vous soyez

responsable ou non, est obligatoire. A défaut, et sauf force majeure rendant impossible la remise d'un constat dans ce délai, les assurances complémentaires et compléments de protection ( « rachats de franchise » ) éventuellement souscrits sont inapplicables et LOC2LUXE vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables ( notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation ) . Dans tous les cas, en cas de dommage causé au Véhicule, LOC2LUXE vous facture une indemnité forfaitaire (50 ! ) pour le coût de traitement administratif supporté par LOC2LUXE.

En cas de vol du Véhicule : vous devez, dans les 24 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes et remettre à l'agence LOC2LUXE le procès-verbal de dépôt de plainte, les papiers du Véhicule, les clés et tout système antivol du Véhicule.

En cas de vol des clés et/ou des papiers et/ou avec le Véhicule, veuillez à le signaler aux autorités compétentes pour l'indiquer sur la plainte déposée. À défaut, et sauf force majeure rendant impossible la remise du procès-verbal de dépôt de plainte et des clés et papiers du Véhicule dans ce délai, les assurances complémentaires et compléments de protection ( « rachats de franchise » ) éventuellement souscrits sont inapplicables et LOC2LUXE vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables ( notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation ) .

Le véhicule n'est assuré que pour la durée de la location. Passé ce délai et sauf prolongation du contrat acceptée par écrit par LOC2LUXE, nous déclinons toutes responsabilités pour tous accidents que vous pourrez causer, vous en ferez donc votre affaire personnelle et LOC2LUXE vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables ( notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation ) .

Vous autorisez expressément LOC2LUXE à utiliser votre moyen de paiement, notamment votre carte bancaire, pour se faire payer les sommes correspondantes .

Annulation de la location :

Acompte et réservations les deux parties ( société LOC2LUXE ) et le client locataire se mette en accord mutuelle du montant de l'acompte de la réservation, le client locataire s'engage à prévenir la société LOC2LUXE en cas de désistement ou de modification des dates de la location dans un délai de SEPT Jours.

Réparations :

Voici les tarifs forfaitaires applicables par élément ( LOC2LUXE se réserve le droit de modifier ces tarifs sans préavis ) VOIR TABLEAU PAGE 4 !

Assurances :

Tous nos véhicules sont couverts par une police "Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers", conformément à la réglementation en vigueur. En cas de panne ou d'accident, les frais de remorquage et parking sont à votre charge.

Dispositions génériques

Convention sur la preuve

L'image du Contrat de Location est stockée sur un support physiquement inaltérable. Vous et LOC2LUXE convenez que cette image aura la valeur juridique d'un document original .

Clause attributive de compétence

Tout litige entre commerçant né du Contrat de Location et qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera, dans la mesure où la loi le permet, de la compétence du Tribunal de commerce de Paris.

Loi informatique et libertés

LOC2LUXE détient un fichier de données personnelles recueillies lors de la signature du Contrat de Location. Elles font l'objet d'un traitement permettant à LOC2LUXE de gérer votre location et les opérations s'y rapportant (facturation...) et de vous faire parvenir des informations commerciales. Elles sont destinées, en tout ou partie, aux sociétés du Groupe LOC2LUXE et leurs partenaires.

Conformément aux dispositions légales, vous disposez :

- d'un droit d'opposition à l'enregistrement sur un fichier et à l'utilisation de vos données personnelles
- d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, en adressant votre demande, accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier à :

LOC2LUXE Location de véhicules .

- 5, Rue du Presbytère 77000 MELUN

- Siret : 892 481 797 000 25 RCS Melun B 892 481 797

- APE 7711A

Exclusions de Garantie :

- tous produits, marchandises, échantillons ou outils transportés dans le cadre de tout commerce ou profession, à l'exception des articles qui sont la propriété personnelle de la Personne Assurée,
- bijoux, pierres précieuses, articles en or argent ou tous autres métaux précieux, et fourrures,
- toute ébréchure éraflure rayure ou destruction de verre, porcelaine ou de tout autre article fragile,
- tous dommages causés par une brûlure de cigarette ou assimilé,
- ne sont pas couverts les ordinateurs, téléphones cellulaires et autres équipements électriques et ou électroniques s'ils appartiennent à l'entreprise du conducteur dans le cadre de ses fonctions,
- tous les dommages ou pertes résultant d'une nationalisation ou d'une confiscation par une autorité.

#### Procédure en cas de sinistre

Pour toute circonstance pouvant entraîner la mise en jeu des garanties, la Personne Assurée ou son représentant légal ou ses ayants-droits doit:

- en informer l'agence PARISLUXURYCAR
- fournir à la Compagnie tout certificat, preuve ou information permettant d'instruire le Sinistre,
- déclarer immédiatement à la Police si un article est perdu ou volé ; prendre toutes les mesures utiles pour récupérer cet article ; obtenir une copie de la déclaration ou du rapport de police.

#### Le règlement du sinistre

La Personne Assurée ou son représentant légal s'engage à remettre à l'Assureur toutes les pièces lui permettant d'apprécier si le Sinistre déclaré s'inscrit bien dans le cadre de la garantie demandée.

Au cas où la Personne Assurée ou son représentant légal refuserait sans motif valable de communiquer ces pièces ou de se soumettre à un contrôle médical, d'un médecin expert mandaté par l'Assureur et si après LOC2LUXE donné 48 heures à l'avance par lettre recommandée, il persistait dans son refus, la Personne Assurée ou le(s) Bénéficiaire(s) serai(en)t déchu(s) de tout droit à indemnités.

Si des pièces médicales complémentaires ou tout autre document justificatif s'avère nécessaires, la Personne Assurée ou son représentant légal en sera personnellement averti par courrier.

#### Exclusions Générales :

En cas de Sinistre, aucune indemnité ne sera due par la Compagnie dans les cas suivants :

- lorsque la Personne Assurée contrevient aux dispositions du contrat de location de Véhicule LOC2LUXE, et dans la mesure où il en résulte une aggravation du risque pour la Compagnie,
- en cas de déclaration du Sinistre plus de 12 mois après la date de l'événement donnant lieu au Sinistre,
- les conséquences de guerre, invasion, hostilités d'un ennemi étranger (que l'état de guerre soit déclaré ou non), guerre civile, rébellion, révolution, insurrection militaire ou usurpation de pouvoir,
- toutes les conséquences de contamination radioactive explosion nucléaire ou bang supersonique,
- lorsque le nombre d'occupants et/ou le poids des bagages ou biens transportés excède la capacité maximale stipulée par le fabricant du Véhicule, le montant total d'indemnité à payer par la Compagnie à chaque

Personne Assurée sera réduit de manière proportionnelle,

- lorsque la Personne Assurée conduisait le Véhicule loué avec un taux d'alcoolémie ou de stupéfiant dans le corps supérieur à celui légalement admis dans le pays où le décès ou le dommage corporel a lieu,
- lors de suicide ou de tentative de suicide de la Personne Assurée,
- lors de la participation de la Personne Assurée à une course ou compétition, tests et essais de vitesse, fiabilité ou endurance,
- lorsque la personne Assurée commet un acte illégal ou s'expose volontairement à un danger, sauf pour assister une personne en danger.

#### Exclusions Particulières à la garantie Bagages et Effets Personnels :

En cas de Sinistre, aucune indemnité ne sera due par la Compagnie au titre de:

- numéraires, titres, timbrés, chèques, ordres de virements, tickets de voyage, chèques-voyage, bons d'essence et cartes de crédit,

#### Accidents - Vols :

Par dérogation au paragraphe « Pannes / accidents / vols » des Conditions Générales de Location, vous devez :

- En cas d'accident avec tiers identifié : remettre à l'agence LOC2LUXE de retour, dans les 48 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, un constat amiable dûment complété et signé par vous-même et le tiers concerné.
- En cas de vol du Véhicule : faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes et remettre à l'agence LOC2LUXE dans les 24 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, le procès-verbal de dépôt de plainte, les papiers du Véhicule, les clés.
- En cas de vol des clés et/ou des papiers, veuillez à le signaler aux autorités compétentes pour l'indiquer sur la plainte déposée.
- A défaut, et sauf force majeure rendant impossible la remise d'un constat d'accident ou du procès-verbal de dépôt de plainte et des clés et papiers du Véhicule dans ce délai, les assurances complémentaires et compléments de protection ( « rachats de franchise » ) éventuellement souscrits sont inapplicables et

LOC2LUXE vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables ( notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation ) .

Conditions Générales de Location LOC2LUXE

- 5, Rue du Presbytère 77000 MELUN
- Siret : 892 481 797 000 25 RCS Melun B 892 481 797
- APE 7711A